

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**ARRÊTÉ N°20250514-002**

**ARRÊTÉ AUTORISANT L'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSON**

**Le Maire de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4, L. 2122-28 et L. 2542-8 ;

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3321-1, L. 3334-2 et L. 3335-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° D3 BPA 21 0068 portant règlement général de la police des débits de boissons et des lieux de vente de tabac manufacturé dans le département de l'Eure ;

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, réalisée par le comité des fêtes de La Barre en Ouche, représentée par Monsieur Pascal Le Maner, Vice-Président en date du 14 mai 2025, pour la tenue d'une buvette lors du concours de pétanque en date du dimanche 29 juin 2025 de 10h à 20h sur les terrains de la salle des fêtes, située sur la commune déléguée de La Barre-en-Ouche ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur Pascal Le Maner, Vice-Président, représentant le comité des fêtes de La Barre en Ouche est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire le dimanche 29 juin 2025 de 10h à 20h sur les terrains de la salle des fêtes, dans le cadre de la manifestation publique le concours de pétanque.

**Article 2 :** Le débit de boissons temporaire sera soumis aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° D3 BPA 21 0068 portant règlement général de la police des débits de boissons et des lieux de vente de tabac manufacturé dans le département de l'Eure.

**Article 3 :** A l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>, le débit de boissons temporaire pourra vendre ou offrir des boissons des groupes suivants 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup>.

**Article 4 :** Monsieur le Maire délégué de La Barre-en-Ouche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au sein de la commune déléguée et notifié à l'exploitant.

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 14 mai 2025,

Par délégation du Maire,

Le Maire délégué,

Bernard VANDOOREN



Commune déléguée de  
La Barre-en-Ouche